

Investissement Canada—Loi

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Une question supplémentaire. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, les propos de l'honorable député confirment qu'il faut absolument, si on veut non seulement que les Américains viennent ici, mais si on veut que le Canada fasse affaire avec tous les autres pays... les arguments de l'honorable député confirment absolument qu'il faut que le Canada soit différent des États-Unis, parce qu'il y a plusieurs pays qui préfèrent faire affaire avec les Canadiens plutôt qu'avec les Américains.

Mais si on devient, comme le premier ministre le souhaite, un 51^e État américain, ces pays-là iront alors vers d'autres marchés. Je pense donc que les propos du député confirment enfin que le projet de loi ne protège pas les travailleurs mais aussi enlève ce qu'il y avait d'attrayant pour certains pays, savoir que le Canada était différent des États-Unis. Et juste une courte question. Si vous avez déjà participé... Vous êtes un homme d'affaires, vous avez déjà participé à des négociations ou à des conventions... Comment cela se fait-il que, du côté canadien, on fait tout de suite les concessions, on modifie le projet de loi, le premier ministre se met presque à plat ventre devant les milieux financiers américains pour dire: Le Canada vous appartient, et en retour il n'y a aucune garantie que les Américains vont modifier leur politique protectionniste à l'endroit des produits canadiens? Alors, il me semble que dans une certaine négociation on devrait se garder un outil pour négocier.

● (1650)

[Traduction]

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais bien que le député ne donne pas une fausse idée de la situation. Le premier ministre (M. Mulroney) n'est certes pas allé aux États-Unis pour proposer que nous devenions le 51^e État de ce pays. En fait, il est allé dire aux Américains que leurs investissements sont les bienvenus au Canada parce qu'ils contribueront à créer des emplois et à redonner du travail à 1.5 million de Canadiens. C'est certes là une assurance pour les travailleurs canadiens et pour les Canadiens en général. Il ne s'agit pas d'une assurance que la politique adoptée par le député et son ancien gouvernement sera maintenue, une politique qui n'a pas contribué à attirer des capitaux au pays, une politique qui n'a stimulé aucun investissement canadien, une politique qui n'a pas favorisé la création d'emplois et qui nous a donc laissés avec 1.5 million de chômeurs sur les bras.

Ce projet de loi, c'est-à-dire cette approche, va attirer de nouveaux investissements qui contribueront à créer des emplois. En ce sens, cette initiative redonnera du travail aux Canadiens et les protégera en tout point beaucoup mieux que ne l'a fait l'ancien gouvernement.

M. Angus: Monsieur le Président, le député a parlé très précisément d'investissements créateurs d'emplois. Si une usine

de sa circonscription comptant une centaine d'employés et possédant un actif de moins de cinq millions de dollars est acquise par une société américaine ou européenne, en quoi cet investissement sera-t-il garant de nouveaux emplois dans cette usine? Qu'est-ce qui garantit que de nouveaux emplois seront créés?

M. Redway: Monsieur le Président, rien à mon avis ne peut garantir qu'un investissement de ce genre contribuera à créer des emplois. Je dois dire que ma circonscription compte beaucoup d'entreprises de cette taille. On y trouve en fait des entreprises de toutes les tailles, depuis celles qui emploient une seule personne jusqu'à celles qui en emploient plusieurs milliers.

Évidemment, la question est de savoir quel intérêt aurait un investisseur étranger à acquérir l'éventail de sociétés dont parle le député. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, non seulement au Canada mais dans le monde entier, et compte tenu de l'état actuel des relations économiques, surtout pour ce qui a trait aux barrières douanières, aucune entreprise étrangère n'investira au Canada, dans une entreprise nouvelle ou ancienne, si elle n'y trouve pas son profit, et certes un profit considérable. On ne peut réaliser de profits sans accroître les ventes. Pour ce faire, il faut donner de l'expansion à l'entreprise. En général, une entreprise qui prend de l'expansion accroît ses effectifs.

Rien ne garantit que les Canadiens qui investissent dans des entreprises ou qui tentent de lancer leur propre entreprise vont créer un avantage réel. Ces entreprises peuvent disparaître en quelques semaines. En tant qu'homme d'affaires et avocat, j'en ai vu beaucoup connaître ce sort. Rien n'est jamais garanti. Il nous faut créer un climat qui incite les entreprises à investir et à créer des emplois.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Avant d'accorder la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je vais donner la parole au leader parlementaire du gouvernement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interviens à ce stade-ci pour faire part à la Chambre des travaux prévus pour demain. Nous commencerons par étudier le projet de loi C-10 concernant l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, puis le projet de loi C-14 concernant les tribunaux étrangers, et enfin le projet de loi C-15, que nous débattons aujourd'hui.

A la suite de consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition, je crois comprendre que nous expédierons demain l'étude des projets de loi C-10 et C-14 à toutes les étapes, y compris celle de la troisième lecture. Nous comptons en terminer l'étude pour ensuite poursuivre celle du projet de loi C-15 et peut-être même la terminer.